

au droit de retraite lignagière, que lui ou ses enfants pourraient prétendre sur la terre de Bey, moyennant que lesdits Chartreux payeraient à M. Fyot d'Arbois les cens qui lui étaient dus sur les fonds précédemment vendus. Cet accord fut approuvé par noble Gaspard de Franay, en sa qualité de mari de dame Jeanne de Montconys, fille dudit Jean de Montconys.

En 1626, le pont dormant du château de Montcoy étant ruiné, les retrayants furent assignés, par billets annoncés aux églises de leurs paroisses, de se trouver, le 29 avril, par-devant le juge dudit lieu, pour mettre ordre à ladite réparation.

Noble Jean de Montconys, comte, baron dudit Montconys, seigneur de Montcoy, Bellefonds, Saint-Etienne, Saint-Didier, Licona, Cessia et Cusance, en partie, élu pour la noblesse au comté d'Auxonne trépassa le 9 novembre 1630 et fut enterré dans l'église paroissiale de Montcoy, où l'on voyait sa tombe, ornée de son écu, de son épitaphe et de divers ornements.

Le 7 août 1631, les seigneur et dame de Montcoy fondèrent une grand'messe de *requiem* et un *libera*, tous les samedis, et un *libera*, tous les dimanches, à dire dans l'église de Montcoy ; ils donnèrent, pour cela, au curé de ce lieu et à ses successeurs curés, une maison près de l'église, un jardin, et la faculté de prendre du bois dans les bois de Montcoy, de 3 en 3 ans, 3 journaux et demi de terre environ, les prés Notre-Dame et plusieurs autres parcelles de terre.

Le 20 mai 1634, dame Jeanne-Péronne de Malain, dame de Montcoy et veuve de Jean de Montconys, et les habitants de Montcoy étaient en instance au bailliage de Châlon, au sujet d'un quartier de bois, situé en ladite paroisse et appelé le bois de la Mousse, que lesdits habitants